

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à seize heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit janvier, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, ANTOUN, LEFEBVRE *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, LIMOUZIN, MOULS, BEUNARD, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, SEGURA, GRANET, PAJOT-TAUZIN, LUCAS, BEY, LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Yves HERSZFELD Patrick LEFEBVRE
Martine CAUSSARIEU Geneviève BORDEDEBAT
Vincent LANDAIS Paul SCAPPAZZONI

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé la désignation du secrétaire : M. Simon SEGURA et du secrétaire adjoint de séance : M. Alexis BONNIN. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal du :

- 17 DECEMBRE 2015 : est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C16.01_1	Arrêté n°649 du 19 octobre 2015 par lequel la Ville préempte les lots n°1 et n°2 de la propriété sise 12 Allée de la Chapelle à Arcachon (AD152)	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
	néant	
Divers		
	néant	

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
FINANCES		
D16.01_1	Attribution de subvention 2016 – tennis Club d'Arcachon (Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)	favorable à l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 29 Abstentions : 4 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, L. LAMARA, A. BEY)

ADMINISTRATION GENERAL & GESTION DU DOMAINE		
D16.01_2	Cession d'un immeuble communal sis Place Lucien de Gracia à Arcachon (AE 880) (Rapporteur : <i>Sophie DEVILLIERS</i>)	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 1 (A BEY) Abstention : 2 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN)
D16.01_3	Cession d'une parcelle de terrain sise 114 Cours Lamarque de Plaisance à Arcachon (Rapporteur : <i>Patrick CAPTUS</i>)	favorable à l'UNANIMITE
D16.01_4	Désaffectation et déclassement du domaine public communal vers le domaine privé communal d'un ensemble immobilier communal sis 6 rue Aimé Bourdier et 71 Boulevard Deganne à Arcachon (Rapporteur : <i>Monique DUBROCA</i>)	favorable à la MAJORITE Pour : 29 Contre : 4 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, CA LUCAS, A. BEY)
INTERCOMMUNALITE		
D16.01_5	Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) au profit de la Commune d'Arcachon – école OSIRIS (Rapporteur : <i>Geneviève BORDEDEBAT</i>)	favorable à l'UNANIMITE
D16.01_6	Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) au profit de la Commune d'Arcachon – école des Abatilles (Rapporteur : <i>E. COEURET</i>)	favorable à l'UNANIMITE
D16.01_7	Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) au profit de la Commune d'Arcachon – paroi mobile mur à gauche (Rapporteur : <i>P. LEFEBVRE</i>)	favorable à l'UNANIMITE
SERVICES DELEGUES		
D16.01_8	Délégation de Service Public – MARCHES D'ARCACHON - tarifs (Rapporteur : <i>Geneviève BORDEDEBAT</i>)	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 1 (A BEY) Abstention : 4 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, CA LUCAS, L. LAMARA)
D16.01_9	Délégation de Service Public – CAMPING - tarifs (Rapporteur : <i>Jean-Paul CHANSAREL</i>)	favorable à l'unanimité des suffrages exprimés Pour : 30 Abstentions : 3 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN, A. BEY)
PROXIMITE		
D16.01_10	Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Commune d'Arcachon – avenant n°1 (Rapporteur : <i>Claire MARESCOT</i>)	favorable à l'UNANIMITE
D16.01_11	Convention unique d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Commune d'Arcachon concernant la Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE) (Rapporteur : <i>Marie-Claire DEPARDIEU</i>)	favorable à l'UNANIMITE
MARCHES PUBLICS		
D16.01_12	Aménagement du Boulevard du Général Leclerc et de ses abords – approbation du programme (Rapporteur : <i>Martine PHELIPPOT</i>)	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 1 (A BEY) Abstention : 2 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN)
D16.01_13	Aménagement du Boulevard du Général Leclerc et de ses abords – désignation du jury (Rapporteur : <i>Martine PHELIPPOT</i>)	PROCEDE à la désignation à la proportionnelle au plus fort reste des 5 membres du conseil municipal et PROCEDE aux opérations de vote au scrutin secret Résultat : A. BEY s'abstient de voter Total des sièges à pourvoir : 5 ; Nbre de bulletins trouvés dans l'urne : 32 A déduire blancs ou nuls : 2 ;

		<p>A déduire blancs ou nuls : 2 ; Nbre de suffrages exprimés : 30 Quotient électoral : 30/5 = 6 Les listes obtiennent : Arcachon Ensemble 27 voix, Arcachon Autrement 2 voix, Arcachon Bleu Marine 1 voix La liste « Arcachon Ensemble » obtient 4 sièges et remporte le dernier, soit au total 5 sièges. Sont désignés en qualité de : <u>membres titulaires</u> : M Phelippot, G Bordedebat, P Lefebvre, B Lummeaux, C Marescot <u>membres suppléants</u> : P Beunard, C Mouls, P Captus, Y Maupilé, J Ghysels</p>
--	--	--

QUESTIONS ORALES

<p>QO.1</p>	<p>Rapporteur : Marie-Josèphe PAJOT-TAUZIN</p> <p>«Monsieur le Maire, Les derniers chiffres publiés par l'INSEE nous rappellent que la population permanente d'Arcachon a encore baissé - 10 476 habitants ; soit une baisse de 12% en 5 ans – alors que celles des communes avoisinantes ne cessent d'augmenter. Ce chiffre ne doit d'ailleurs pas nous surprendre. Il suffit de se promener dans les rues y compris du centre ville, en semaine, dans la journée pour voir une majorité de logements fermés. La politique d'urbanisme, qui éloigne de plus en plus les jeunes actifs d'Arcachon, montre ici ses limites. Jusqu'à quand, une des plus petites communes du Sud Bassin, arrivera-t-elle à conserver les emplois non liés au tourisme (tribunal d'instance, sous-préfecture, trésor public, banques, lycées ...) ?</p> <p>Si la question peut paraître surréaliste aujourd'hui à certains, elle est déjà criante dans l'évolution actuelle. Même en faisant preuve d'un grand optimisme, ce que nous ne manquons pas de faire, sinon nous ne serions pas là, il faudra s'attendre à plus ou moins court terme à perdre aussi ce débouché économique si important et dernier rempart qui nous sépare d'une saisonnalité totale de nos activités économiques. Les dernières constructions de logements sociaux ne seront bien sûr pas suffisantes pour enrayer cette évolution. La construction d'une résidence hôtelière supplémentaire à Pereire, fusse-t-elle à coté de la Thalasso ne semble pas suffisante pour développer les indispensables activités économiques d'Arcachon. Qu'envisagez-vous pour enrayer sérieusement cette évolution ? »</p>	<p style="text-align: center;">Non soumise au vote</p>
<p>QO.2/</p>	<p>Rapporteur : Maurice GRANET</p> <p>"Monsieur le Maire, Arcachon ne mérite pas d'être seulement une station balnéaire qui vit que 3 mois par an. C'est une vraie ville et va-t-elle devenir une agglomération aux volets fermés le reste du temps, elle qui voit sa population diminuée de 12%. Aussi arrêtons la « monoculture » du tourisme et je vous propose ce qui manque, autrement dit des activités pérennes et créatrices d'emploi d'avenir, tournées vers le 21ème siècle, car nous souhaitons rassembler et mobiliser l'ensemble des forces vives de la Nation pour lutter contre ces fléaux qui gangrène notre société le chômage et les inégalités sociales. Notre groupe « Arcachon Autrement » vous ont adressé une lettre récemment où nous vous proposons la création d'emplois, notamment sur le site de Pereire que nous voulons utiliser en faveur d'emploi pour des jeunes.</p>	<p style="text-align: center;">Non soumise au vote</p>

	<p>Cette lettre a été reprise par le journal Sud Ouest dans un bon article , il y a quelques jours, où nous proposons une politique de concertation , où démontrons qu'une politique de la ville doit contribuer à diversifier notre tissu économique et ne pas accentuer encore davantage la mono-industrie hôtelière, caractéristique de l'économie locale.</p> <p>Nous sommes à votre disposition, les élus du groupe Arcachon Autrement pour vous exposer en détail notre projet et en étudier la mise en oeuvre.</p> <p>Pour cela, et même si nous regrettons que notre projet d'espace vert, culturel et commercial nous a été sans aucune explication refusée, nous vous demandons de surseoir à votre appel d'offre pour la vente de l'ancienne piscine.</p> <p>Merci, Monsieur Le Maire de nous apporter une réponse."</p>	
--	---	--

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil municipal en MARS 2016.
La séance est levée à 17 H 30.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Arcachon, le

2 8 JAN. 2016



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Député de la Gironde

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.